*(Les mentions entre parenthèses en italique constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction du contrat. Elles doivent donc être supprimées du contrat définitif).*

**DELIBERATION PORTANT CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT**

**LORSQUE LA QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL EST INFERIEURE**

**A 50 % D’UN TEMPS COMPLET**

***(inférieure à 17h30 par semaine ou inférieure à 10h00 par semaine***

***pour les assistants d’enseignement artistique***

***ou inférieure à 8h00 par semaine***

***pour les professeurs d’enseignement artistique)***

**(pour les communes ≥ 1000 habitants ou groupements de communes regroupant au moins 15000 habitants)**

(cas où l’emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel

en application de l’article L.332-8-5° du code général de la fonction publique)

L’assemblée délibérante *(Conseil Municipal, Conseil de Communauté, Comité Syndical,…)* ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire *(ou le Président)* et après en avoir délibéré ;

# DECIDE

- la création à compter du ………………………… d’un emploi permanent de ……………………………………………………………………………………… *(préciser l’intitulé du poste)* dans le grade de ………………………………………………………………………… *(préciser le grade)* relevant de la catégorie hiérarchique … *(A, B ou C)* à temps non complet à raison de ……… heures hebdomadaires *(durée* ***inférieure*** *à 17h30 ou inférieure à 10h00 pour les assistants d’enseignement artistique ou inférieure à 8h00 pour les professeurs d’enseignement artistique)*.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de …………………… *(maximum 3 ans)* compte tenu (ou pour …………………………………………………………………………………………..…………) …………………………………………………………………………… *(exposer les motifs du recours à un agent contractuel en justifiant l’application de l’article L.332-8-5° du code précité)*.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l’issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l’agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L’agent devra justifier …………………………………………… *(mentionner les conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d’un diplôme, une condition d’expérience professionnelle)* et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie …… *(A, B ou C)*, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à …………………………,

Le ………………………………,

Le Maire *(ou le Président)*,

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

Le Maire *(ou le Président)* :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.